

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XIII



FONDÉ EN 1893
PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE
ABONNEMENT
POUR LE CANADA
Un an...\$1.00
Six mois...\$0.50
POUR LES ETATS-UNIS
Un an...\$1.50
Six mois...\$0.75
POUR L'EUROPE
Un an...\$1.50
Six mois...\$1.00

Les abonnements sont payable d'avance.
Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.
Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.
Adresses toutes lettres, correspondances, etc., à
L'IMPARTIAL
Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL
Tignish, Mardi, 14 mars 1911

EXPLICATIONS

Québec, 6 mars 1911.
M. le Rédacteur,
L'Action Sociale du 25 février publie un article intitulé: "un renouveau", et dans lequel "Pacifique" lance un cri d'alarme.
Dans le cours de cet article, il cite l'écrit suivant de M. Landry: "Voix d'Acadie", "Revue Franco-Américaine", février 1911.
"Les Soeurs de Charité de Halifax furent fondées spécialement pour faire perdre la langue maternelle aux jeunes filles acadiennes. Aujourd'hui encore, il est formellement interdit de parler français."
C'est avec connaissance de cause, que je puis prouver le mal fondé de ces affirmations, par le fait même que je suis une de leurs anciennes élèves.
La langue française y est enseignée une heure par jour. Tous les dimanches soir, il y a réunion du "Cercle Français" où l'usage de cette langue est strictement de rigueur.
Maintenant, pour moi personnellement, je puis vous dire que ma maîtresse de musique qui était acadienne, ne me parlait qu'en français.
Votre correspondant dit qu'il attend d'autres renseignements, étant dans le doute sur certains faits qu'il mentionne; il me semble, M. le Rédacteur, que ce Monsieur eût agi plus sagement en allant aux renseignements avant d'écrire.
J'ai cru qu'il était de mon devoir d'éclaircir ses doutes, et cela en toute justice pour l'institution où j'ai terminé mes études, et dont je conserve le meilleur souvenir.
Une Ancienne Elève.
"Ancienne Elève" voudra bien nous pardonner si nous relevons un fait: Cherchez dans les colonnes des journaux acadiens pour des réclames des convents de cette congrégation, cherchez, et cherchez bien!!!
Maintenant prenons les journaux anglais, jetons un coup d'oeil dans les colonnes d'un journal athée même!!! Nous y voyons: est-ce possible!!! de grandes réclames, double colonnes, annonçant les cours d'instructions de ces institutions: Pardon, madame "Ancienne Elève" nous désirons nullement faire part de la polémique entre vous et "Pacifique", qui d'ailleurs semble très bien renseigné sur ce qui traîne en Acadie pour nous faire perdre notre langue.
Puisque nous y sommes au sujet des réclames, il y en a d'autres qui pèchent sous ce rapport.
Nous aurions bien raison de nous plaindre quelque fois, des injustices faites aux journaux catholiques de cette province. Des annonces de bazars au profit de convents; des demandes de soumissions pour des travaux d'églises, etc, sont-elles envoyées aux journaux catholiques? Ouvrons les journaux athées;

que voyons nous? Souvent à côté de l'une de ses annonces, invitant public d'aller le patronner un tel bazar au profit d'un tel convent, nous voyons un article qui insulte le Pape ou quelque chose de semblable; mais si nous nous plaignons, on nous dit que ces pauvres journaux catholiques n'ont pas assez de circulation.
A qui la faute?
Il y aurait bien de quoi pour décourager les journalistes catholiques les mieux doués d'énergie et de persévérance!! mais du moins si le patriotisme chez les nôtres pouvait se réveiller un peu!!
Il faut espérer que le congrès de l'été prochain aura cet heureux effet.

SEANCE ANNUELLE DE LA SOCIETE DU PARLER-FRANCAIS

Le 22 février dernier, la salle des Promotions de l'Université Laval était remplie du public choisi qui, tous les ans, depuis sept ans, se rend toujours avec empressement à cette assemblée de la Société du Parler français. Des discours très littéraires et admirablement bien dits furent prononcés par Mgr Roy, M. Adjuteur Rivard, M. le juge Constantineau, d'Ottawa, M. l'abbé Groulx de Valleyfield et M. Magnoan, du bureau de l'Instruction Publique.
M. Rivard nous fit l'histoire de la société dont il est l'âme et que par son labeur intelligent, il a réussi à établir sur un terrain ferme, malgré les obstacles et le peu de ressources à sa disposition. Il termina son discours en proposant les résolutions suivantes au milieu des acclamations de tout l'auditoire qui était heureux de donner son approbation à un projet si patriotique et si plein d'actualité:
Résolution du Bureau de Direction de la Société du Parler Français, adoptée le 14 février 1911, par laquelle la convocation d'un congrès de langue française, à Québec, en 1912, a été décidée.
"Attendu que les Canadiens français et les Acadiens ont hérité de leurs ancêtres, les fondateurs de la Nouvelle-France, l'avantage de parler la langue française; qu'un sentiment élevé et respectueux à la fois leur fait une obligation de parler et d'écrire cette langue aussi purement que possible; et que, d'autre part, des raisons pressantes et d'un ordre immédiatement pratique les engagent à garder intact le patrimoine de leur idiome national;
"Attendu qu'en effet les traditions de notre race montrent que c'est, pour une grande part, à l'usage et à la culture de la langue française qu'elle doit la conservation de sa foi, de ses moeurs, de son caractère; et que cette langue doit être dans l'avenir, comme elle l'a été dans le passé, la sauvegarde de notre nationalité, et la gardienne de nos souvenirs;
"Attendu que notre langue maternelle, nécessaire à l'expression de notre conscience nationale et qui seule convient à notre nationalité, remplira d'autant mieux son rôle qu'elle sera plus saine et se développera plus librement, suivant son génie particulier et dans le respect de ses traditions;
"Attendu que le devoir nous incombe de ne rien négliger et de tout entreprendre pour que la langue et la littérature française vivent, se conservent, se perfectionnent et se développent au Canada;
"Attendu que la conservation, le développement de la langue française au Canada soulèvent, au triple point de vue scientifique, littéraire et pédagogique, des problèmes d'un intérêt général pour les Canadiens-français et les Acadiens;
"Attendu que plusieurs se sont déjà préoccupés de ces problèmes et ont apporté les plus utiles contributions à l'étude scientifique de notre parler comme à son perfectionnement littéraire; mais qu'il est désirable qu'un plus grand nombre encore s'intéressent à ces travaux et s'y emploient;
"Attendu qu'il convient d'y inviter non seulement les personnes plus spécialement désignées par leur profession pour y prendre part, mais encore tous ceux qui ont à cœur le maintien de notre nationalité et la reconnaissance de nos droits;
"Attendu que l'association des efforts exercés dans ce sens est hautement désirable et qu'il est urgent de mettre en contact les énergies qui s'offrent, de favoriser leur mise en oeuvre, de susciter de nouvelles initiatives et d'utiliser la bonne volonté de tous pour le labeur commun;
"Attendu qu'un congrès de Canadiens Français et d'Acadiens, dont l'objet serait l'examen des questions qui concernent la conservation, la défense, l'enseignement, la culture et l'extension de la langue et de la littérature françaises au Canada, et dans les milieux canadiens français ou acadiens des Etats-Unis, pourrait aider à atteindre ces résultats;
Il est résolu:
Un premier congrès de la langue française au Canada sera organisé et convoqué par la Société du Parler français au Canada, et tenu sous le patronage de l'Université Laval, à Québec, en 1912 à une date qui sera fixée par le Comité organisateur".

PAS ENCORE DE SOUMISSIONS POUR NOTRE BUREAU DE POSTE

Nous sommes arrivés au 14 mars et pas encore de soumissions de demander par le département des travaux publics pour la construction du nouveau bureau de poste et de douane, que nous attendons avec impatience.
Quelle est la raison de ce délai?
Il est rumeur que certaines personnes de ce village, douées d'un caractère non-progressif, auraient écrit au département contre le projet de construire un tel édifice, mais nous ne croyons pas que le ministre des travaux publics, se laisserait influencer par de tels rapports, car de tels rapports, si rapports il y a eu, démontreraient de l'étrouffement d'esprit et de la mesquinerie. Nous avons confiance dans les promesses de notre député, l'hon. J. W. Richards. Le délai est peut-être dû au surcroît d'ouvrage dans le département.

CONCLUSION A TIRER

De l'Action Sociale.
Nous croirions manquer à notre devoir si nous ne signalions brièvement la leçon qui se dégage des derniers événements dont la Chambre des Communes vient d'être le théâtre.
Un membre éminent du parti libéral, ancien ministre, vient de se séparer bruyamment de son parti sur une question de commerce.
Ce n'est pas la première fois que M. Sifton est en désaccord avec son chef, il l'a déjà été dans des circonstances que leur gravité nous empêchera toujours d'oublier, mais il est naturel qu'on se demande si les conséquences de sa rébellion seront les mêmes en 1911 qu'en 1905?
Or, si nous en jugeons d'après les faits de ces derniers jours, il n'apparaît point qu'il en doive être ainsi. Déjà la presse ministérielle a pris une position qui semble indiquer une direction précise de la part des chefs: M. Clifford Sifton sera mis de côté; le "Soleil" a publié à son sujet des articles qui ne permettent plus d'en douter.
Il y a déjà des exemples d'ailleurs, car lorsque M. Blair se sépara de ses collègues, sur une question de chemin de fer, si nous ne nous faisons erreur, sa divergence d'opinion ne modifia rien le programme du ministère; M. Blair abandonna son portefeuille tout simplement, et la mesure qui avait provoqué son départ fut adoptée.
En 1905, lorsque Sir Wilfrid Laurier proposait aux Communes la loi érigée en province l'Alberta et la Saskatchewan, et appuyait d'un des plus beaux discours de sa vie la fameuse première clause 16 qui rétablissait dans l'ouest la loi de 1875 et le gratifiait d'un système scolaire presque aussi parfait que celui de Québec, il s'agissait d'une question autrement importante que celle du Transcontinental ou de la révision du tarif. Et cependant il suffit d'un froissement de sourcil de M. Fielding et d'un esclandre de M. Sifton pour que les catholiques de l'ouest soient laissés à leur malheureux sort.
Quelle est la leçon à tirer de tout cela?
C'est que les questions d'affaires priment dans notre monde politique les questions de principe, — ou s'en

est bien aperçu dans cette même année 1905 où les réclamations du Pacifique Canadien furent écoutées pendant que celles des catholiques étaient ignorées, — et que si on mettrait la même ardeur à défendre les droits religieux et nationaux qu'on en met à soutenir des intérêts d'ordre inférieur, il n'y aurait pas tant de provinces au Canada où les catholiques sont obligés de se contenter d'un simulacre de justice.
A tous les esprits sérieux la chose paraîtra anormale. Le paraîtra elle assez pour éclairer enfin ceux que l'esprit de parti aveugle encore?
Il est malheureusement permis d'en douter.

LA RECIPROCITE

(Du Quotidien)
Tous les canadiens, depuis quelque temps, suivaient avec attention, les débats de la session américaine, afin de s'assurer du fait, si la question de la réciprocité viendrait sur la tapisserie, serait adopté, oui ou non.
Comme on a pu le constater, le rapport de cette convention douanière n'a pas été adopté. Le préside Taft, afin de décider de cette question qui intéresse et les américains et les Canadiens, a convoqué une session spéciale du Congrès, qui sera tenue le 4 avril courant.
Il faudra donc soumettre de nouveau le projet de loi. Le Congrès qui fera cette session ne sera pas, à cette date, le même que celui dont les pouvoirs ont expiré, samedi. Les démocrates y auront une majorité et l'influence des trusts n'y aura plus autant d'autorité.
Plusieurs politiciens, les Tories surtout, ont fait de la question de la réciprocité, une question politique nouvelle. Nos adversaires blâment maintenant Laurier, eux qui, par la voie autorisée de leur ancien chef, Sir John A. MacDonald, ont déjà demandé aux Etats-Unis la réciprocité, mais la réciprocité limitée aux produits, c'est-à-dire aux produits qui n'ont pas subi un degré de manufacture.
La réciprocité que veut faire adopter à son pays notre grand homme d'Etat, c'est une réciprocité illimitée, c'est-à-dire qui ne concernerait pas une seule marchandise, mais bien toutes les marchandises en général.
Les américains, comme on le sait, s'était toujours refusé de faire des concessions sur leur marché aux canadiens. Nous avons toujours vécu dans l'espérance. Voilà qu'aujourd'hui, les américains sont nécessairement obligés de faire des concessions. Pourquoi alors, n'en profiterions nous pas? Ce qui a le plus froissé les conservateurs, c'est d'avoir vu les américains accorder aux libéraux des faveurs, tandis qu'eux, alors qu'ils étaient au pouvoir, ne purent jamais rien obtenir, même la réciprocité limitée à un seul produit, comme nous l'avons dit précédemment. M. Foster en critiquant le discours du Frère, à l'ouverture de la présente session, disait que les américains ne voudraient jamais accéder à nos demandes, qu'elles leur soient favorables ou non. Ceci prouve bien, n'est-ce pas, ce que nous venons de dire, au sujet de la déception des Tories.
Le Canada fait, à chaque année pour \$336,000,000 de dollars de commerce avec les Etats Unis. Avec les avantages que nous offre le traité de réciprocité, notre pays en fera pour 400,000,000 de dollars.
Si ces paroles veulent dire quelque chose, elles signifient pour le moins, a déclaré M. Béland, hier soir, que M. Foster est loin de répudier l'arrangement fait entre les Etats Unis et le Canada, puisque si son parti était au pouvoir, il aurait voulu le voir conclure de tels arrangements.
Il est arrivé, que les américains, malgré les grimaces de nos bons Tories, ont consenti à admettre nos produits naturels, sur leur marché, sans exiger la réciprocité en produits manufacturés.
Prenons, par exemple, le sucre d'érable. Les droits imposés au Canada sont de 3 centins, et ceux imposés sur le sucre canadien aux Etats-Unis, de 1 centin. Le seul comté de Beauce, qui vend à chaque printemps, 1,000,000 de livres de sucre d'érable, mettra dans son gousset \$30,000.
Il est ainsi pour un bon nom-

bre d'articles. C'est contre cet arrangement que les Tories et leurs pareils crient. C'est parce qu'ils s'aperçoivent que le gouvernement libéral les empêchera maintenant, d'exploiter le pauvre.

LE NOUVEAU CABINET FRANCAIS

Le cabinet Monis est distinctement un combinatoire. Les radicaux-socialistes qui ont renversé M. Briand ne comptent, dans le nouveau cabinet, pas moins de quatre des leurs: M. Bertheaux, dont l'interpellation amena la crise; MM. Steeg, Massé et Messiny.
La part importante prise par M. Bertheaux, pour la formation du cabinet, semble indiquer clairement quelle sera l'orientation du nouveau gouvernement.
M. Bertheaux avait récemment parlé en faveur de la réintégration des cheminots révoqués, qui avaient été stigmatisés comme ennemis de l'ordre public.
On peut s'attendre, par conséquent, à ce que le ministère Monis abandonne la politique de M. Briand.
Le public se demande comment M. Delcassé, qui appartient au parti radical, fera pour s'arranger avec l'amiral et comment M. Bertheaux, démocrate jusqu'à l'extrême, s'arrangera à la guerre.
Le choix de M. Cruppi, comme ministre des affaires étrangères, a produit une grande surprise.
Un grand mécontentement s'était manifesté à Paris à cause de l'intervention de la presse et du gouvernement allemand dans les affaires étrangères de la France et le choix du successeur de M. Pichon.
Il est fort probable que le choix de M. Monis sera violemment critiqué, comme une concession faite à l'opinion publique.
Le nouveau cabinet a été accepté avec enthousiasme par le leader socialiste, M. Jaurès, par le groupe radical-socialiste, par les anti-cléricaux et par la C. G. T., l'organisateur de la grève des cheminots.
Par contre, il est amèrement critiqué par les républicains modérés et les conservateurs.
La présence de M. Malvy dans le nouveau ministère est regardée comme l'indication de l'application absolue de la loi de 1911 à 1904 sur les congrégations et l'abandon de la politique de conciliation de M. Briand.
La question du jour que se posent les esprits libéraux et les républicains modérés, tels que MM. Ribot, Poincaré et Adrien Hebrard, éditeur du "Temps", est la suivante:
"MM. Monis et Delcassé auront-ils assez d'influence pour empêcher M. Louis Malvy et M. Paul Boncour d'appliquer les théories qu'ils revendiquaient comme membres de l'opposition?
On attend avec anxiété de voir le nouveau cabinet à l'oeuvre avant de le juger.
Le nouveau cabinet a rédigé samedi, la déclaration ministérielle qui sera lu aujourd'hui à la Chambre des députés.
Cette déclaration annonce que, dans l'intérêt de la paix, les employés de chemins de fer de l'Etat qui avaient été démis de leur emploi lors de la grève récente seront réinstallés. Les compagnies de chemins de fer seront également priées de faire de même.
La déclaration contient également la politique que le gouvernement se propose de suivre au sujet de la laïcisation des écoles, des réformes sociales et des affaires étrangères. On dit qu'elle annonce la détermination du gouvernement de proposer une politique de conciliation basée, d'un côté, sur un mode d'entente et d'alliances de l'autre sur une armée très forte.

MONT CARMEL

A l'église St. Antoine de Bloomfield, M. André Gallant de Mont Carmel conduisait à l'autel Mlle. Marie Josephine Gallant. Le Rev. Père F. X. Gallant bénit l'union des nouveaux époux et offrit pour eux le Saint Sacrifice de la messe: Les témoins étaient M. Joseph Gallant, frère du marié, et Mlle Mathide Arsenault, soeur adoptive de la mariée.
Après la messe, l'heureux couple se rendit chez M. Amédée Gallant, père de la mariée où l'on célébra joyeusement cette fête de famille, Mercredi, M. Gallant revenait à la maison paternelle avec sa nouvelle épouse, où une foule d'amis étaient rassemblés et où tous participèrent à de succulents repas qui ne laissaient rien à désirer.
Les cadeaux, qui furent nombreux, au-delà de cinquante, témoignent de l'estime de tous pour les nouveaux mariés. En passant on pourrait ajouter que M. André Gallant n'est jamais allé chercher fortune aux Etats mais il a su comprendre que le sol natal vaut mieux pour nos jeunes Acadiens que toutes les manufactures américaines, aussi son père, M. Amant Gallant, est un de nos cultivateurs les plus pratiques.
Après une soirée des plus agréables, les nombreux invités se dispersèrent, charmés de l'hospitalité bien reconnue de leur hôte, en formulant les vœux les plus sincères pour le bonheur des nouveaux époux.
L'IMPARTIAL offre ses souhaits de prospérité à l'heureux couple.

LE MAIRE DE MONTREAL DECLINE L'INVITATION DU JUIF NATHAN, PARCE QU'ELLE EST POUR UN CATHOLIQUE, OFFENSANTE ET INSULTANTE

Le juif maçon, Ernesto Nathan, maire de Rome, est en train de s'acquiescer une notoriété en notre bonne ville de Montréal.
Les insultes que le 20 septembre 1910, il prodiguait au Pape, dans un discours qui répudièrent même des ennemis reconnus de l'Eglise, nous avaient valu le plaisir de connaître et son origine et ses titres, mais voilà qu'il nous revient à la mémoire à la suite d'une lettre que Son Honneur le maire Guérin recevait de lui, hier.
M. Ernesto Nathan invite le maire de Montréal "à honorer de sa présence" les fêtes organisées par la Rome officielle en l'honneur du cinquantième de la proclamation par le parlement italien (27 mars 1861) de la Ville Eternelle, comme capitale de l'Italie Unie.
M. Nathan veut évidemment nous faire croire qu'il pratique l'oubli des injures, mais ceux qui connaissent le caractère du juif, savent que la lettre d'invitation de Nathan est un trait sarcastique à l'adresse d'une grande ville catholique.
Le maire Guérin n'a pas tardé à répondre à la lettre d'invitation et il n'a pas eu peur de faire savoir à l'insulteur de Pie X qu'en sa qualité de catholique il ne pouvait prendre part à des fêtes organisées dans le but de célébrer la spoliation du domaine de l'Eglise par les séides de Garibaldi.
M. Nathan rendra-t-il publique la réponse que lui a faite le maire de la plus grande ville du Canada? — L'Action Sociale,

bre d'articles. C'est contre cet arrangement que les Tories et leurs pareils crient. C'est parce qu'ils s'aperçoivent que le gouvernement libéral les empêchera maintenant, d'exploiter le pauvre.

UN CADEAU POUR LE ROI GEORGE ET LA REINE MARIE

Mme. Rogers, la femme de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de cette province est à la tête d'un mouvement pour obtenir une souscription dans cette province pour offrir un cadeau au Roi George et à la Reine Marie, à l'occasion du couronnement du roi George. Elle vient de nous adresser une lettre dans laquelle elle désire faire de cette souscription une marque de générosité digne du Roi et de la Reine et digne de notre province. Elle demande que tous les hommes et en-

fants qui portent le nom de George et toutes les femmes et enfants qui portent le nom de Marie, offrent un cadeau au Roi et à la Reine et pour donner avantage d'y contribuer la limite de souscriptions a été fixée d'un centin à cinq piastres.

Des listes de souscription ont été placées à notre bureau et au magasin de J. H. Myrick et Cie. Elle devront être fermées le 18 avril.
Voici une occasion de plus offerte à nos braves insulaires de montrer leur amour pour leur roi et leur reine. Il n'y a jamais de peuple plus fidèle à la couronne britannique que les Acadiens et malgré cela nous sommes souvent accusés de manque de loyauté.
Maintenant pour montrer d'avantage l'amour que nous avons pour nos souverains, les George et Marie allons contribuer, selon nos moyens, d'un cadeau qui sera présenté à notre Roi et reine Marie: Le nom de chaque personne qui aura contribué à ce cadeau sera enregistré et présenté à la reine.

ALBERTON

We have just opened a full and complete stock of NEW GOODS
We are prepared to supply the wants of the farmer fisherman and mechanic
We invite intending purchasers to give us a call and they will find we can meet all competitors, and save them the trouble and expense of going to Summerside or Charlottetown.
OVER 65 YEARS' EXPERIENCE!
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through MUNN & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms: 50c. per copy. Yearly, \$5.00. Single copies, 10c.
MUNN & Co. 351 Broadway, New York
Branch Office, 66 P. St., Washington, D. C.

J. H. Myrick & Co.
IMPORTERS AND DEALERS
DRY GOODS
HARDWARE
BOOTS & SHOES
FINE GROCERIES
And Fishing Supplies
AT TIGNISH and ALBERTON
We have just opened a full and complete stock of NEW GOODS
We are prepared to supply the wants of the farmer fisherman and mechanic
We invite intending purchasers to give us a call and they will find we can meet all competitors, and save them the trouble and expense of going to Summerside or Charlottetown.